Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260408-DCM2026042-DE

*Département d'Ille et Vilaine*
*Arrondissement de Rennes*
*Canton de Rennes Sud-Ouest*

***VILLE DE***
***SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE***

***EXTRAIT***
***du registre des délibérations***
***du CONSEIL MUNICIPAL***
***du 08 avril 2026***

Date de la convocation : 02 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le huit avril mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (32) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, Mme ROBIN, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M AYEL, M PEPIN, M BRIAND, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (1) : Mme TOUNKARA, conseillère municipale.
PROCURATIONS DE VOTE (0)

M BANI a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

**2026.042 Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener (SIMDJW) – Désignations**

- **VU** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 d'une part et L.5211-1 et L.5212-1 et suivants d'autres part ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2000 portant création du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener (SIMDJW) ;
- **VU** la délibération portant adhésion de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande au SIMDJW ;
- **VU** les statuts du SIMDJW ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Monsieur le Maire ;
- **CONSIDERANT** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande est membre du SIMDJW, aux côtés des communes de Chartres de Bretagne et Noyal-Châtillon-sur-Seiche ;
- **CONSIDERANT** que, conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de trois membres titulaires et trois membres suppléants au sein des instances du SIGAR ;
- **CONSIDERANT** que, suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, il lui revient de procéder à la désignation des membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;
- **CONSIDERANT**, pour ce faire, qu'il convient de les désigner au scrutin uninominal, secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours ou relative en cas de troisième tour, sauf si le Conseil Municipal y déroge à l'unanimité ou s'il y a une seule candidature.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260408-DCM2026042-DE

En séance, les membres suivants du Conseil Municipal se sont portés candidats :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---|
| Laure MEURISSE | Sébastien COLLET |
| Emeline TALON | Guillaume DELORME |
| Marie BASLE | Marie DUCAMIN |

Or, en application de l'article L.2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Déroge au vote à scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite au dépôt d'une seule liste candidate ;**
- **Désigne avec effet immédiat les trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil Municipal au sein des instances du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener (SIMDJW) comme suit :**

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---|
| **Laure MEURISSE** | **Monsieur le Maire** |
| **Emeline TALON** | **Guillaume DELORME** |
| **Marie BASLE** | **Marie DUCAMIN** |

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II.....0
Quorum requis pour délibérer.....17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote .....0
Conseillers présents lors du vote .....32
Abstentions.....0
Nombre de suffrages exprimés.....32
Votes Pour.....32
Contre .....0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 14 avril 2026

Sébastien COLLET
Maire

Malik BANI
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 16/04/26

Publié sur le site de la Ville le : 16/04/2026

Par le service affaires générales